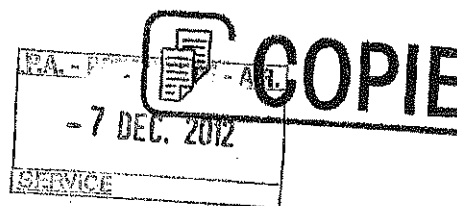


29 0 . 20 12



**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq :

Vu la délibération du 24 janvier 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 9 février 2011 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la volonté de la communauté de communes de Lacq de mettre en vente le dvd du spectacle « manseng'phonie »,

DECIDE

Article 1 : de créer une régie de recettes pour la vente de dvd du spectacle « manseng'phonie ».

Article 2 : Cette régie temporaire est installée à la Communauté de communes de Lacq, Rond-Point des Chênes, Mourenx (64150) et les sous-régies sont localisées à :

- o Monein :
 - Office de Tourisme du Pays de Lacq, Cœur de Béarn
Place de Lesse 64360 MONEIN
- o Lacommande :
 - La Route des vins du Jurançon
La maison des vins
Bourg 64360 LACOMMANDE

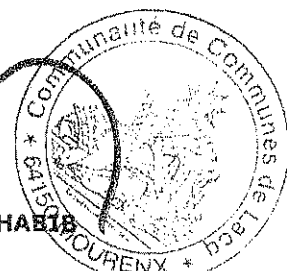
Article 3 : la régie fonctionne du 7 décembre 2012 au 31 juin 2013.

Article 4 : la régie encaisse les produits suivants : tarif de vente du DVD : 5 €

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 6 décembre 2012,


David HABIB



D.H.